SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

# L'ÉCLAIR

VOLUME XLII
NUMÉRO 5
LE 19 DÉCEMBRE 2019

Nos meilleurs vœux pour la période des Fêtes 1

Système de dépannage pour la suppléance 2-3

Budget de classe 3-4

Bourse Persévérance EDA-FP 5

Le projet de loi 40 (PL40) 6

## Nos meilleurs voeux pour la période des Fêtes

Chers membres,

Déjà le temps des Fêtes! L'équipe des enseignants libérés du SEHY se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et à vos proches, de Joyeuses Fêtes et le meilleur pour l'année 2020. Nous espérons que vous pourrez profiter de cette période pour penser à **vous** et faire ce qui **vous** plaît.

Alors, à vous tous, nous vous souhaitons un joyeux Noël et une merveilleuse année 2020!

**Sophie Veilleux, présidente**
**Martin Laboissonnière, premier vice-président**
**Kim Desnoyers, trésorière**
**Luc Laboissonnière, représentant des enseignants du secondaire**

# Système de dépannage pour la suppléance

Nous recevons plusieurs questions par rapport au système de dépannage qui doit être mis en place, dans toutes les écoles, pour les situations où un enseignant est absent alors qu'il n'y a aucun suppléant volontaire.

Tout d'abord, voici ce qui est prévu à l'entente locale (clause 8-7.11) pour le secteur des jeunes :

**« 8-7.11 SUPPLÉANCE**

En cas d'absence d'un enseignant, le remplacement est assuré par un enseignant qui a le statut de mise en disponibilité ou par un enseignant affecté en totalité ou en partie à la suppléance. À défaut, la Commission procède selon l'ordre suivant :

1) à un enseignant à temps partiel de l'école qui remplace un enseignant en retour progressif;
2) à un enseignant de l'école qui a un contrat à temps partiel ou à la leçon;
3) à un suppléant occasionnel inscrit sur une liste maintenue par elle à cet effet;
4) à un ou des enseignants de l'école qui ont atteint le maximum d'heures de la tâche éducative et qui veulent en faire sur une base volontaire;
5) si aucun de ces derniers n'est disponible, aux autres enseignants de l'école selon le système de dépannage suivant :

Pour parer à de telles situations d'urgence, **la direction**, **après consultation du Comité de participation des enseignants ou de ce qui en tient lieu**, **établit un système de dépannage** parmi les enseignants de son école pour permettre le bon fonctionnement de l'école. **Il assure chacun des enseignants de l'école qu'il sera traité équitablement par la répartition des suppléances à l'intérieur du système de dépannage**; sauf s'il est affecté en partie à la suppléance, **l'enseignant est libre d'effectuer cette suppléance à l'intérieur d'un système de dépannage à compter de la troisième journée d'absence consécutive d'un enseignant.** »

Lors de la rencontre du comité de travail et de participation (CRTP), qui avait lieu le 5 décembre dernier, le SEHY a demandé à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) si toutes les écoles avaient un système de dépannage comme le prévoit l'entente locale. Les représentants de la CSVDC nous ont répondu qu'il y aura une consultation des directions d'écoles dans l'Info-Gestion pour avoir le portrait des écoles. On nous précisait que l'article expliquerait également la procédure applicable pour la mise place du système de dépannage.

# Système de dépannage pour la suppléance (suite)

D'après les discussions qui ont eu lieu, nous sommes en droit de croire que les directions d'écoles ne sont pas toutes informées de cette disposition de notre contrat de travail et qu'il ne s'agit pas, malgré la pénurie, d'une grande priorité.

Vous constaterez que le système de dépannage est un dernier recours. Les étapes 1 à 4 doivent être effectuées en premier lieu. Aussi, le système de dépannage ne doit pas être une simple répétition de ces quatre étapes.

La direction doit donc concevoir un système qui permettra d'affecter à de la suppléance des enseignants qui sont en période libre ou qui sont présents à l'école à ce moment. La direction doit s'assurer que chacun des enseignants de l'école est traité équitablement dans cet horaire. **Ensuite, celui-ci doit être présenté aux enseignants du CPE pour consultation**. Ici, je tiens à être claire : les membres du CPE, ou les enseignants de l'école n'ont pas à se casser la tête afin d'élaborer le système de dépannage. Vous n'avez pas à être en froid avec vos collègues non plus. C'est à la direction d'école de penser le système en s'assurant que celui-ci sera fonctionnel et équitable. **Votre direction est payée pour cela; pas vous.** Le CPE, quant à lui, devra prendre connaissance de la proposition et pourra émettre des commentaires.

Je vous invite donc à interpeller vos directions d'école afin de connaître les modalités du système de dépannage en vigueur. Vous êtes membres du CPE et vous n'avez jamais entendu parler d'un tel système; je vous conseille de poser la question également. S'il n'y a pas de système de dépannage, demandez à votre direction d'école de se conformer aux dispositions de notre contrat de travail et de vous présenter un projet, pour consultation, dans les plus brefs délais.

N'hésitez pas à nous joindre si vous avez d'autres questions.

**Sophie Veilleux, présidente**

# Budget de classe

Nous avons été interpellés par des enseignants qui ont appris que leur budget de classe 2019-2020 était moindre que celui pour 2018-2019. Dans certains cas, c'était près de 10 $ de moins par élève. Les enseignants étaient inquiets et mécontents, évidemment. Toutefois, je ne peux pas m'empêcher de ressentir un pincement lorsque j'entends « je vais encore être obligée de payer ». **Je tiens à vous rappeler que la vie est faite de choix**. Ce n'est certainement pas aux enseignants que revient le choix du montant des budgets de classe et de la répartition des ressources. Alors, pourquoi est-ce que c'est nous qui pallions et qui camouflons? J'avais pensé écrire un article plus élaboré à ce sujet, mais je crois que l'article de mon prédécesseur, Éric Bédard, paru en septembre 2017 est toujours d'actualité, le voici donc.

« Chers membres du SEHY,

La présente est l'expression d'un petit serrement. Une conséquence d'une rencontre du comité de relations de travail (après-midi du 14 septembre 2017). Une conséquence, aussi, de plusieurs ré-ponses faites ce matin (15 septembre 2017) par courriels, à des membres. Peut-être aussi parce que c'est vendredi, pour moi aussi. Allons-y doucement…

# Budget de classe (suite)

Le mépris de l'employeur envers les enseignantes et enseignants, j'en ai ma claque. Non-reconnaissance du temps de travail (bénévolat imposé, coupures de traitement, etc.). Obstacles de toutes sortes pour compliquer l'accès aux budgets de classes notamment (obligation de passer par le catalogue et formulaires en tous genres à remplir). Classes et locaux sans l'ameublement néces-saire (classe du primaire sans bibliothèque ou armoire). La liste est longue. Très longue…

Le pire, c'est que nos membres pallient pour tout. La honte de voir arriver les parents dans sa classe en début d'année sans qu'il y ait le minimum nécessaire crée chez plusieurs beaucoup d'anxiété. Alors les enseignantes et enseignants pallient. Pas de livres pour le niveau de mes élèves, des livres désuets ou en quantité nettement insuffisante? On fera le tour des ventes de garage (sur notre temps personnel, bien entendu, les fins de semaine) et l'on équipera sa classe. Idem pour du mobilier comme des bibliothèques, armoires, boîtes de rangement, banc, etc. Ils bonifient l'ameublement inadéquat de leur classe. On se croirait dans un pays de l'Est, à une autre époque…

Le pire ai-je écrit? Eh bien non. Le pire, c'est que personne ne sait. Tout est si bien maquillé. Le manque de matériel comme le manque de services. Les parents n'y voient que du feu. Les seuls qui savent, ce sont les profs. Peut-être leur conjoint, mais pas toujours. Quand le gouvernement fédéral (l'éducation est une responsabilité du gouvernement provincial) est rendu à offrir un rabais d'impôt pour les achats faits par les profs, je suis d'avis qu'on a un problème. Un problème sérieux.

Entre vous et moi, mettez-vous une seconde à la place des gestionnaires et des patrons. Pourquoi ça changerait tout ça? Quel avantage en tireraient-ils? Pour l'heure, ils peuvent présenter de beaux bilans financiers et se targuer d'être bons gestionnaires, alors qu'ils ne sont devenus que de petits spécialistes du partage de la misère. Je vous ferai donc une suggestion, toute simple.

Chaque enseignante et enseignant devrait produire une liste des dépenses qu'il a assumées pour sa classe, pour ses élèves. Cette liste devrait être mise à jour et affichée à la vue de toutes et de tous, dans la classe. Chaque meuble, chaque livre, toute chose achetée et appartenant à l'enseignant devraient être identifiés comme tels. À force de le voir, les parents finiraient bien par comprendre où nous en sommes rendus avec l'éducation au Québec.

Voilà! Je n'ai rien réglé avec ce texte aujourd'hui, mais ça m'a fait beaucoup de bien.

**Éric Bédard, président »**

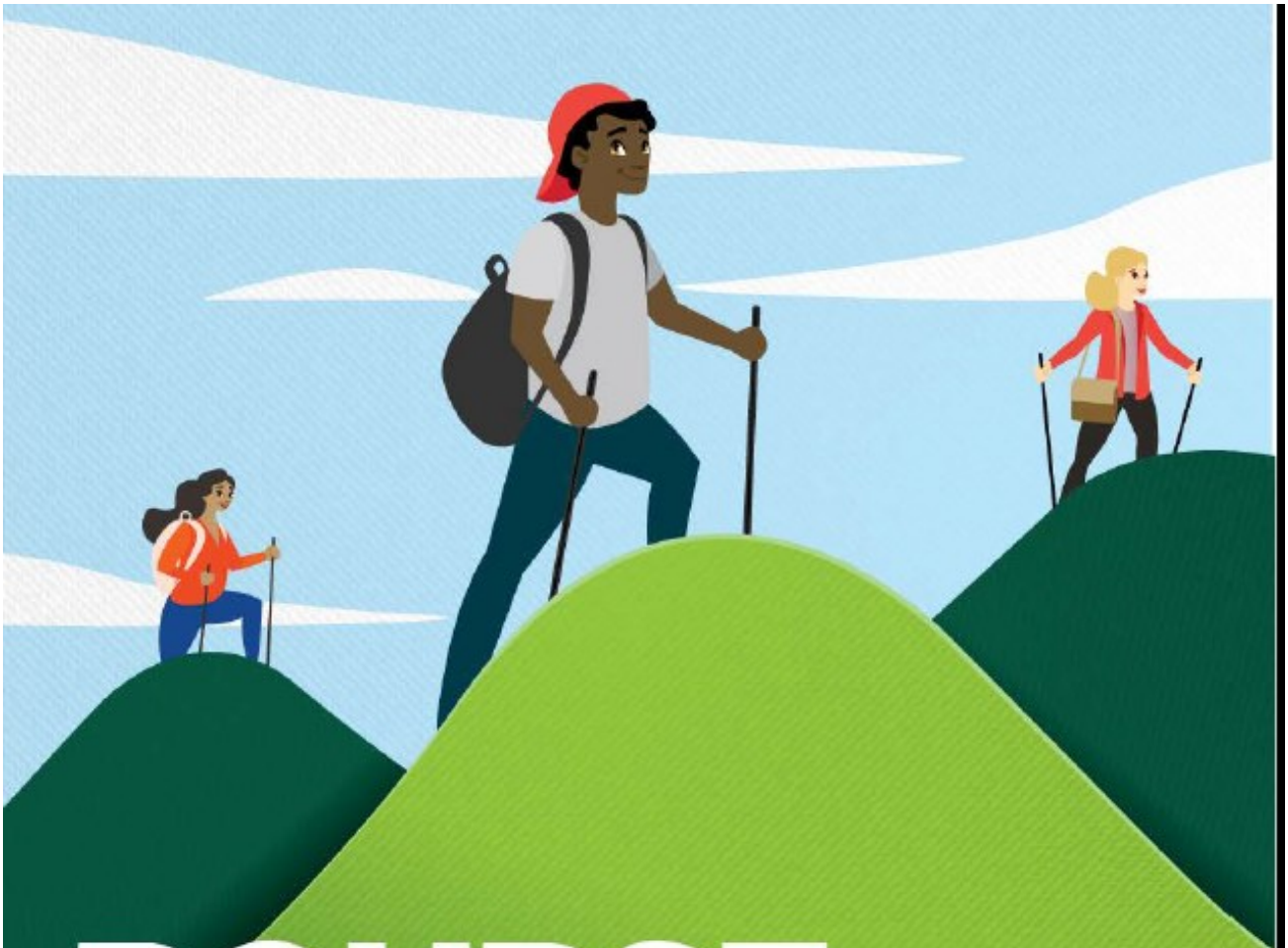

# BOURSE persévérance EDA-FP

***Vous avez un élève qui se distingue par sa persévérance?***

Soumettez sa candidature et il pourrait remporter l'une des sept bourses de **500 $** offertes par la FAE.

**DATE LIMITE : 10 février 2020**

**CATÉGORIES**

- Insertion socioprofessionnelle (ISP) / Intégration sociale (IS)
- Formation de base commune (FBC)[1]
- Formation de base diversifiée (FBD)[2]
- Établissement pénitentiaire
- Formation professionnelle (deux bourses)
- Francisation

**Tous les détails du concours :**

**WWW.LAFAE.QC.CA/PERSEVERANCE**

1. Les secteurs suivants sont compris dans la FBC : alphabétisation, présecondaire, secondaire 1 et secondaire 2.
2. Les secteurs suivants sont compris dans la FBD : secondaire 3, secondaire 4 et secondaire 5.

mqaf Mouvement québécois des adultes en formation

FAE Fédération autonome de l'enseignement

# Le projet de loi 40 (PL40)

Je profite de la parution de *l'Éclair* pour vous demander de participer à l'opération « On écrit au ministre » afin de signifier votre désaccord avec le PL40. Vous avez reçu plusieurs courriels à ce sujet depuis les dernières semaines. Alors, je vous rappelle simplement que ce projet de loi, s'il est adopté, nuira à nos conditions de travail. Vous comprendrez certainement qu'il est plus judicieux de se mobiliser contre un projet de loi plutôt que de tenter de faire changer une loi.

En date de ce jour, ce sont 9 507 lettres, dont 590 provenant de membres du SEHY, qui ont été envoyées au ministre. Il faut continuer!

Pour participer (cela vous demandera environ 20 secondes), vous pouvez utiliser le lien suivant : https://www.lafae.qc.ca/loi-no40-lettre-au-ministre/.

Vous pouvez également inviter vos proches à participer. Ils pourront sélectionner « autre » à titre de syndicat et modifier la lettre à leur convenance.

**Sophie Veilleux, présidente**

## Pour nous joindre

Présidente : sophieveilleux@sehy.qc.ca

Premier vice-président : martinlaboissonniere@sehy.qc.ca

Trésorière : kimdesnoyers@sehy.qc.ca

Représentant des enseignants du secondaire : luclaboissonniere@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 45 à 16 h 15 (fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis)

**Suivez-nous sur Facebook!**

**Téléphone: 450-375-3521**
**Télécopieur: 450-375-0407**
**NOUVEAU Site Web du SEHY : www.sehy.qc.ca**

## Dates à retenir

### Conseil fédératif de négociation :

- **10 et 24 janvier 2020 à Laval;**
- **10 février 2020 à Laval.**

### Conseil fédératif :

- **19, 20 et 21 février 2020 à Laval.**

**Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à marieevepicard@sehy.qc.ca.**

**Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!**

*Correction et mise en page par Marie-Ève Picard*